



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE /
REGLEMENT DE CONSULTATION**

Numéro d'identification : 2026-07-SEF-MISTRAL-CLIM-ADM-CDI

A <input checked="" type="checkbox"/> TRAVAUX CCAG concerné en vigueur	B <input type="checkbox"/> FOURNITURES CCAG concerné en vigueur	C <input type="checkbox"/> SERVICES CCAG Prestations intellectuelles	D <input type="checkbox"/> MOE CCAG concerné en vigueur
---	--	--	--

L'avis implique : un marché public conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique

Identification du pouvoir adjudicateur : Département des Alpes-Maritimes
Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département des Alpes-Maritimes.
Correspondant : M. le Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes, Direction Générale adjointe pour les Services techniques – Direction de la Construction de l'Immobilier et du Patrimoine – Service des Énergies et des Fluides – CADAM – 147 boulevard du Mercantour – Bâtiment Cheiron – Bureau 660- B.P. 3007 – 06201 Nice cedex 3 (de 9h à 12h00 et de 14h00 à 16h30) – **téléphone** : 04.97.18.62.62 ou 04 97 18 62 81
Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché : **Mise en place d'un système de climatisation réversible dans le CDI, bureau orientation, locaux vie scolaire et ensemble des bureaux de l'administration au collège Mistral à NICE**

Lieu d'exécution et de livraison : Collège Mistral NICE - 59 Av. Yvonne Vittone, 06200 Nice.

Possibilité d'une visite sur place : La visite des lieux est **obligatoire** avec prise de rendez-vous.
Contact : M Thierry LECONTE au 06.49.16.44.38 (du mardi au vendredi) ou secrétariat du service 04.97.18.62.81/62

Durée du marché ou délai d'exécution : **Le délai global d'exécution des travaux est de 3 semaines**, à compter de la notification du marché. Il n'est pas prévu de période de préparation
Le titulaire devra avoir réalisé les travaux au plus tard le vendredi 29 mai 2026.

Type de procédure : Marché à procédure adaptée

Conditions d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Contenu du dossier de consultation :

- le présent avis d'appel public à la concurrence (AAPC) [valant Règlement de la Consultation](#),
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP),
- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- l'engagement du soumissionnaire,
- le Mémoire Technique et environnemental (MTE),
- Le dossier plans,
- le formulaire DC1
- le formulaire DC2
- la charte chantier vert.
- l'attestation de visite obligatoire

Conditions de remise des offres :
Les candidats transmettent leur offre exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Unité monétaire utilisée : l'euro
Langue utilisée : Français

Date limite de réception des offres : **vendredi 03 avril 2026 – 12h00**

Documents à produire :

Candidature :

-Qualification professionnelle ou équivalents :

- **QUALIBAT 5232** Réalisation d'installation de pompe à chaleur ou groupe froid en habitat individuel, collectif ou tertiaire de surface de plancher supérieure à 1000 m2
- L'attestation de capacité des fluides frigorigènes.
- une attestation d'assurance en garantie décennale et de responsabilité civile
- Liste des principaux travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution, et s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- DC1 - Lettre de candidature
- DC2 - Déclaration du candidat individuel ou membre du groupe

Offre :

- la DPGF dûment remplie, datée et signée, document contractuel obligatoire
- le mémoire technique et environnemental dûment rempli, document contractuel obligatoire
- l'attestation de visite obligatoire, dûment remplie
- l'engagement du soumissionnaire dûment renseigné, daté et signé
- 3 fiches techniques des produits demandés

Critère de sélection des candidatures :

Capacité financière : pas de minimum exigé

Capacités techniques :

- Liste des qualifications professionnelles exigés ou équivalents : **QUALIBAT 5232** Réalisation d'installation de pompe à chaleur ou groupe froid en habitat individuel, collectif ou tertiaire de surface de plancher supérieure à 1000 m2
- Liste des principaux travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution, et s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- L'attestation de capacité des fluides frigorigènes.

En application de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, l'acheteur public se réserve la possibilité de réclamer aux candidats dont les pièces ou informations relevant de la candidature, sont absentes ou incomplètes, de fournir les justificatifs manquants ou incomplets dans un délai approprié et identique pour tous, à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

Justificatifs offre :

- La Décomposition du prix global et forfaitaire dûment remplie, datée et signée.
- le mémoire technique et environnemental dûment rempli.
- l'engagement du soumissionnaire, daté et signé.

Il est porté à la connaissance des candidats que le pouvoir adjudicateur contractualisera le(s) mémoire(s) technique(s) fournis à l'appui de l'offre.

En cas d'absence de l'un quelconque de ces justificatifs, l'offre sera déclarée irrégulière et rejetée. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de faire application des dispositions de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

Critères de jugement des offres :

1. le Prix (pondération :70 points)
2. la valeur technique (pondération : 24 points)
- 3- la valeur environnementale (pondération : 6 points)

*** Le critère VALEUR TECHNIQUE de l'offre (noté sur 24 points)**

Les éléments du mémoire technique qui servent au classement des offres en sous-critère de " valeur technique " sont :

Sous critère n°01 : (noté sur 10 points) Les moyens matériels et humains et les modalités proposés pour conduire le chantier dans le respect du délai contractuel. Les dispositions de sécurité par rapport aux tiers pour la réalisation des travaux en site occupé.

Sous critère n°02 : (noté sur 14 points) Qualités techniques et fonctionnelles du produit proposé appréciées au vu de la fiche technique à fournir :

• Fiche technique de l'UNITE EXTERIEURE type VRV avec 3 critères :

SCOP > ou = à 4.40

SEER > ou = à 6.40

Niveau de puissance sonore < ou = à 73.2 dBa en mode froid

• Fiche technique de l'UNITE EXTERIEURE type multi split 5 sorties avec 2 critères :

SCOP > ou = à 4.65

SEER > ou = à 7.65

• Fiche technique de l'UNITE EXTERIEURE type multi split 2 sorties avec 2 critères :

SCOP > ou = à 4.64

SEER > ou = à 8.53

Une seule fiche technique par produit est à mettre à l'appui de son offre.

La remise de la fiche technique du produit est obligatoire ; Sans fiche technique du produit, l'offre sera déclarée irrégulière.

L'entreprise est tenue de respecter à minima les spécifications techniques du matériel :

Si elle propose dans son offre des produits moins performants, dont les exigences sont inférieures aux descriptions techniques elle sera considérée comme non conforme et sera rejetée.

Toutes les caractéristiques devront être au moins égales ou supérieures au matériel préconisé afin que l'offre soit conforme.

Chaque fiche technique est appréciée selon le barème suivant :

Note 0 = si fiche incomplète ne permettant pas d'apprécier la performance technique du produit proposé.

Note 2/critère = les performances techniques du produit décrit dans la fiche respectent le niveau d'exigence minimal exprimé dans le CCTP.

***Le critère « valeur environnemental » de l'offre (noté sur 6 points)**

Les dispositions envisagées pour appréhender le chantier de manière environnementale au regard de la charte chantier vert. Le candidat décrit le modèle de son Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED). Il décrit le mode de suivi et la traçabilité de ses déchets d'activités. Il donne les informations nécessaires quant à la mise en place des bordereaux de suivi des déchets (BSD). Il précise les modalités qu'il met en œuvre pour l'historisation des quantités de déchets produits (nature, fréquence), leur mode de traitement (recyclage, etc.) et les filières de valorisation ou d'élimination employées.

Méthode d'analyse

La méthode d'analyse retenue est la suivante :

Le critère PRIX de l'offre

Une note sur 70 sera attribuée pour le critère « Prix » est analysé à partir du montant de la DPGF.

Le classement sera établi du moins disant au plus disant.

L'offre de prix du candidat moins disant se voit affecter la note maximale de 70.

La note affectée aux autres candidats sera établie de la façon suivante :

Note prix candidat = $70 \times (\text{offre de prix du candidat moins disant} / \text{offre de prix du candidat})$

Le critère « Valeur technique »

Une note sur 24 sera attribuée pour le critère « Valeur technique ».

Ce critère sera jugé au vu du contenu du mémoire technique et environnemental (MTE) remis par le candidat pour la partie technique.

La note correspond à la somme des notes des deux sous-critères cités ci-dessus (voir tableau).

La note globale en valeur technique (VTO) est ensuite déterminée comme suit :

Note globale « Valeur technique » = $24 \times (\text{total des points du MTE partie technique du candidat} / \text{total des points du meilleur MTE partie technique})$.

Le critère « Valeur environnementale »

Une note sur 6 sera attribuée pour le critère « Valeur environnementale ».

Ce critère sera jugé au vu du contenu du mémoire technique et environnemental (MTE) remis par le candidat dans lequel il précisera pour la partie environnementale les éléments cités ci-dessus.

La note globale en valeur environnementale (VE) est ensuite déterminée comme suit :

Note globale « Valeur environnementale » = $6 \times (\text{total des points du MTE partie environnementale du candidat} / \text{total des points du meilleur MTE partie environnementale})$.

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique et environnemental ne sont pas classés et leur offre déclarée irrégulière.

Un nombre de 10 pages recto, y compris annexes et hors fiches techniques, format A4 est imposé pour le mémoire technique, et celui-ci doit impérativement être respecté. Tout dépassement du nombre de pages autorisé entraînera l'absence d'analyse à partir de la onzième page du mémoire.

Classement final des offres

Elle sera notée sur 100 points.

La note finale des offres est calculée de la façon suivante : **Note finale du candidat = Note globale « Prix » + Note globale « Valeur technique » + Note globale « Valeur environnementale »**

Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Cautionnement et garanties exigés : sans objet

Modalité d'ouverture des offres : séance non publique

Autres informations : Les candidats sont informés par courrier des résultats de cette consultation.

Négociations

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les conditions de négociation sont les suivantes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le nombre maximal de candidats admis à négocier au regard du classement selon les critères de jugement du règlement de consultation est de 3.

Il adressera ensuite un courrier de négociation aux candidats en indiquant les modalités et la date limite.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un classement.

Procédure de recours :

Tribunal administratif de Nice 18 Avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr - Téléphone : 04.89.97.86.00

Référé contractuel dès la signature du contrat en application de l'article R 551-7 du code de justice administrative ou recours de plein contentieux 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Critères sociaux ou environnementaux : Environnementaux 

Date d'envoi à la publication : 23/03/2026